



PREFECTURE DE LA HAUTE-SAOIE
 Bureau de l'Organisation Administrative
 24 SEP. 2019
 ARRIVÉE 4

LA MURAZ PLAN LOCAL D'URBANISME

5.3- DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Projet arrêté par délibération en date du :	Projet approuvé par délibération en date du:
11 décembre 2018	03 septembre 2019



Vincent BIAYS - urbaniste
 101, rue d'Angleterre - 73000 CHAMBERY - Tél. : 06.800.182.51

Le droit de préemption urbain s'applique sur toutes les zones U et
1AU de la commune

